



Cumul emploi retraite carrières longues

Par **Luna66**, le **02/07/2019** à **16:19**

Bonjour
Je suis retraitée pour carrières longues depuis le 1 juillet 2018
Je sais que reprendre le travail m'est interdit car je dépasserai alors les règles de reprise
Cependant j'ai l'opportunité de devenir mandataire immobilier et la vente du premier bien ne s'effectue que six mois environ après le premier mandat
Le statut de micro entrepreneur n'impute aucune charge à payer si pas de chiffre d'affaires.
Il y a les contributions, cotisations, prélèvement libérateur de l'impôt à s'acquitter
Puis je me lancer dans ce nouveau job sans perdre ma retraite
Merci à tous

Par **morobar**, le **06/07/2019** à **11:48**

Bjr,
Je sais que reprendre le travail m'est interdit car je dépasserai alors les règles de reprise
Le cumul n'est pas interdit, mais soumis à conditions selon age et ressources.
Attention toutefois au mandat en matière immobilière, la loi HOGUET est restrictive.